



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES – HOMMES

Travailler chez Euro-P3C, c'est bénéficier d'une politique RH respectueuse de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Depuis plusieurs années, Euro-P3C s'inscrit dans une démarche concrète d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

En application de la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 et de son décret d'application du 8 janvier 2019, Euro-P3C évalue ses pratiques en la matière et calculera plus publiera chaque année son index de l'égalité femmes-hommes.

L'index correspondant à une note sur 100 calculée à partir de 4 indicateurs mesurés dans l'entreprise se rapportant à autant de thématiques, portant notamment sur les rémunérations, les augmentations et les promotions.

Avec une note de 78/100, l'entreprise entend maintenir son objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Index de l'Égalité Professionnelle

78/100

